



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00654410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle  
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

**Secrétaire :**

M. Christophe LIME

**Étaient absents :**

Mme Marie ETEVENARD

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

**OBJET :** 18. Acquisitions d'œuvres pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Délibération n° 2021/006544

## Acquisitions d'œuvres pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	15/09/2021	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'acquisition d'œuvres au profit du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. La Ville de Besançon a l'opportunité d'acquérir un dessin de van der Meulen montrant une Vue de Besançon lors de la première conquête de Besançon en 1668. Ce dessin est accompagné d'un exemplaire de l'estampe réalisée à partir de ce même dessin. Ces deux œuvres, de très belle facture et de grand format, ont un intérêt historique important pour Besançon puisqu'elles relatent un épisode peu représenté de l'histoire de la Ville.

Le coût de cette acquisition est de 72 000 €. La part de la Ville de Besançon serait de 5 640 €, plusieurs financements venant soutenir ce projet d'acquisition.

### **I. Acquisition d'un dessin d'Adam-Frans van der Meulen (1632-1690), *Vue de Besançon avec des soldats au premier plan (1669-1670)* et d'une gravure d'Adriaen Frans Boudewinjs**

La Ville de Besançon a l'opportunité d'acquérir pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie un grand dessin d'Adam-Frans van der Meulen (1632-1690) et un exemplaire de l'estampe qui y est associée. Ce dessin témoigne de la première conquête de Besançon par les armées du roi Louis XIV -la ville se rend le 6 février 1668-, ce qui est rare car l'iconographie de la conquête de Franche-Comté se développe plutôt après la deuxième conquête, en 1674, laquelle est définitive. Cette œuvre, relative à un épisode majeur de l'histoire bisontine, est une composition aboutie, préparatoire à une estampe achetée dès sa création par le roi Louis XIV et dont un exemplaire est également proposé à la vente. Ces deux œuvres de très grand format (46 cm x 133 cm pour le dessin et 51,3 cm x 133 cm pour l'estampe) viendraient enrichir les collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, déjà riche d'une peinture de van der Meulen représentant *le Siège de Besançon* actuellement déposée au Musée du Temps.

Ces œuvres sont actuellement en vente chez le marchand d'art Nicolas Schwed à Paris pour un montant de 72 000 € net.

Ce projet d'acquisition a été soumis à la Commission scientifique régionale Bourgogne Franche-Comté le 19 mai 2021 et a reçu un avis favorable à l'unanimité de ses membres. Il pourrait bénéficier du soutien financier de l'Etat dans le cadre du Fonds du patrimoine (33 %) et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (30 %) dans le cadre du Fonds régional d'acquisition pour les Musées (FRAM). L'association des Amis des Musées et de la Bibliothèque de Besançon souhaiterait également apporter son soutien à hauteur de 11 000 € et enfin un projet de mécénat est également en cours de négociation et sera présenté dans le cadre d'un prochain rapport.

Après acquisition, le dessin et la gravure seraient présentés au public dans la salle consacrée à la conquête de Besançon par Louis XIV au Musée du Temps au moment de sa réouverture en juin 2022 puis dans le cadre de l'exposition *Le Beau siècle. Besançon au XVIIIe siècle* au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de novembre 2022 à mars 2023.

## II. Plan prévisionnel de financement

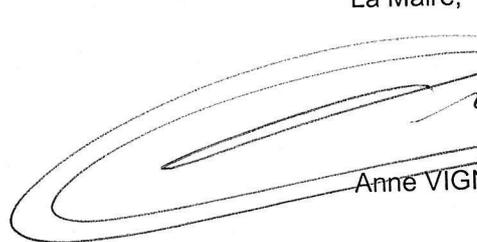
Dépenses		Recettes	
Objet	Montant	Financier	Montant
Dessin et estampe	72 000€	Ville de Besançon	5 640 €
		Etat - Fonds du patrimoine	23 760 €
		Région	21 600 €
		Amis des Musées et de la bibliothèque	11 000 €
		Mécénat	10 000 €
<b>Total</b>	<b>72 000€</b>		<b>72 000 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur le principe de cette acquisition,
- se prononce favorablement sur le plan de financement proposé pour cette acquisition,
- se prononce favorablement sur la proposition de participation de l'association Amis des Musées et de la Bibliothèque d'un montant de 11 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter et encaisser la participation de l'association Amis des Musées et de la bibliothèque.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55  
Contre : 0  
Abstention\* : 0  
Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.